



Le marché de la mobilité électrique



Tiers de confiance sur la mobilité électrique

Association nationale loi 1901 créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne :

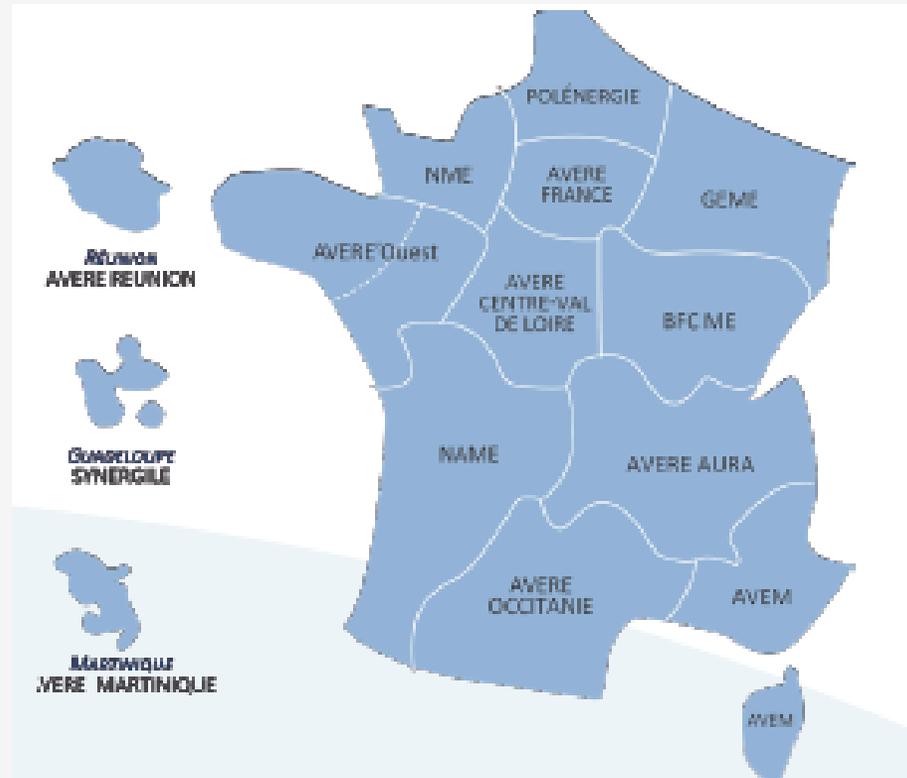
- ✓ Fédération de l'ensemble de l'écosystème de plus en plus large et diverse
- ✓ Des adhérents de tous les horizons : public, privé sur toute la chaîne de valeur garantissant des positions sectorielles neutres
- ✓ Promotion de la mobilité électrique

Actions

Rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif :

- ✓ Veille et travaux en faveur de la mobilité électrique
- ✓ Communication: baromètres, site « je-roule-en-électricité.fr »
- ✓ Évènementiel
- ✓ Structuration d'un réseau d'associations régionales
- ✓ Gestion du programme ADVENIR

Avec des relais au plus près des acteurs clés dans les territoires



L'AVERE France

- ✓ 200 adhérents
- ✓ Un réseau national de 13 associations régionales

■ Dans le monde en 2020, 10 M de véhicules contre 5,1 M en 2018 (VP et VUL BEV et PHEV)

■ 4.6% de ventes dans le monde et 1% du parc total en 2019,

■ Croissance de + 43% en 2020 (contre 43% en 2019, 63 % en 2018 et 53% en 2017)

■ Répartition par pays:

■ Chine: 4,5M - 6% de PdM

■ Europe: 3,2M - 10% de PDM

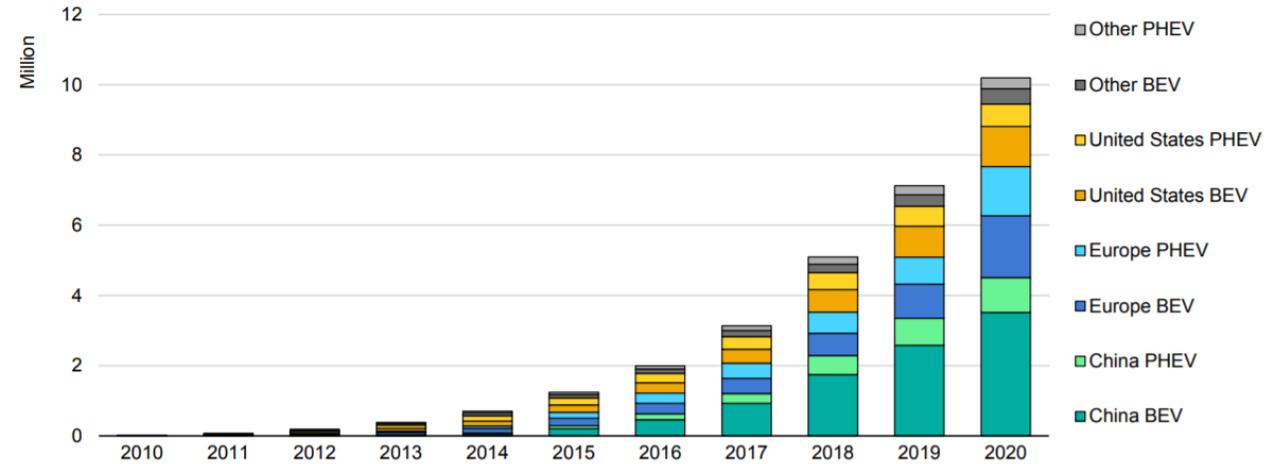
■ Etats Unis: 1,8 M - 2% de PDM

■ En plus, dans le monde en 2020

■ les deux roues - 290M (260 millions en 2018) ,

■ les bus électriques - 600 000 unités (+ 100 000 dont 78 000 en Chine et 2100 en Europe)

Parc roulant mondial 2010 - 2020



IEA. All rights reserved.

Notes: Electric vehicles include battery electric vehicles (BEVs), plug-in hybrid electric vehicles (PHEVs) and fuel cell electric vehicles (FCEVs). This report focuses on BEVs and PHEVs, i.e. EVs that are fuelled with electricity from the grid. All figures and discussion exclude FCEVs unless otherwise stated. Other includes Australia, Brazil, Canada, Chile, India, Japan, Korea, Malaysia, Mexico, New Zealand, South Africa and Thailand. Europe includes the EU27, Norway, Iceland, Switzerland and United Kingdom. Regional EV stock data can be interactively explored via the [Global EV Data Explorer](#).

Sources: IEA analysis based on country submissions, complemented by [ACEA \(2021\)](#); [CAAM \(2021\)](#); [EAFO \(2021\)](#); [EV Volumes \(2021\)](#) and [Marklines \(2021\)](#).

Source : AIE

■ les véhicules utilitaires légers (VUL) - 380 000 unités

■ Les camions électriques - 31 000 unités (7700 ventes en 2020 - 450 UE, 240 USA et 6700 en Chine).

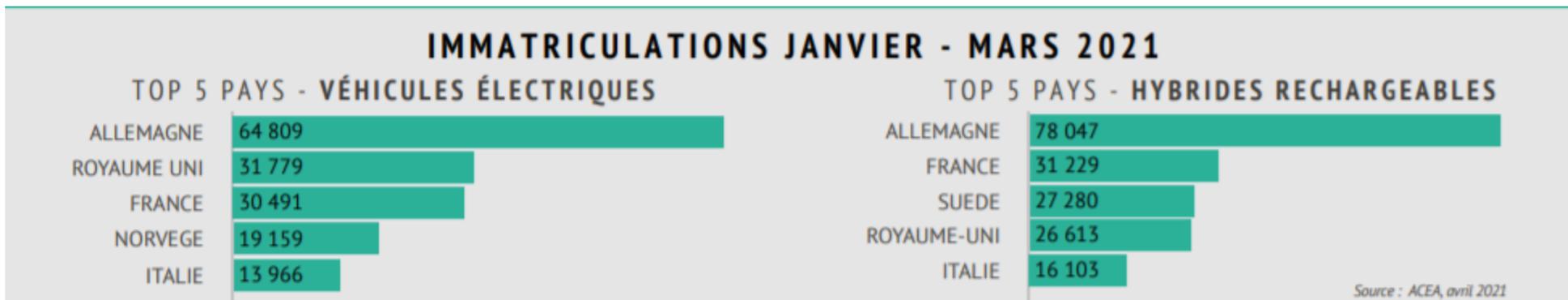
■ En Europe (UE EFTA UK), d'après l'EACA, entre janvier et mars 2021:

■ 452 0800 véhicules électriques particuliers se sont vendus

■ 202 410 BEV + 60%, 5,7% PDM

■ 250 500 VHR + 150% 8,2 % PDM

→ 13,9 % des véhicules immatriculés (contre 2,4% en 2019)



Source : Avere France d'après ACEA

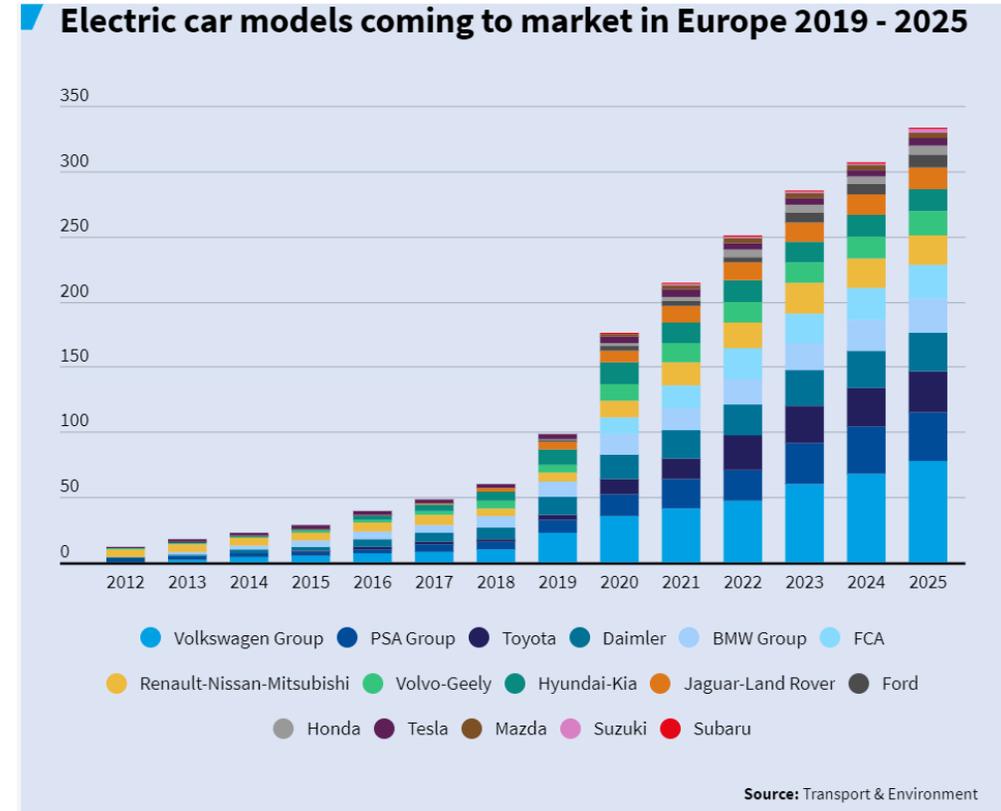
Offre longtemps limitée....

... mais une électrification massive des gammes de véhicules...

- Offre électrique comprenant plus de 60 modèles aujourd'hui
- Différents choix pour chaque segment de mobilité

... qui amène à une réflexion sur les usages

- Véhicules concernés : véhicules de fonction, véhicules de services, véhicules personnels (salariés et/ou public) ?
- Besoins de la flotte : distance moyenne parcourue ? Rotation ?
- Niveau de puissance : normale (< 22kW) ou rapide (> 22kW)
- Tarification : payante ou gratuite ?



D'environ 60 modèles à batterie électrique (BEV), hybride rechargeable (PHEV) et à pile à combustible (FCEV) disponibles à la fin de 2018, jusqu'à un total de 176 modèles en 2020, 214 modèles en 2021 et 333 modèles prévus en 2025 (dont + de 50% BEV).

Un cadre nouveau pour la mobilité

Au niveau européen

Objectifs 2050

- Neutralité carbone
- Hausse des températures de 1,5°C

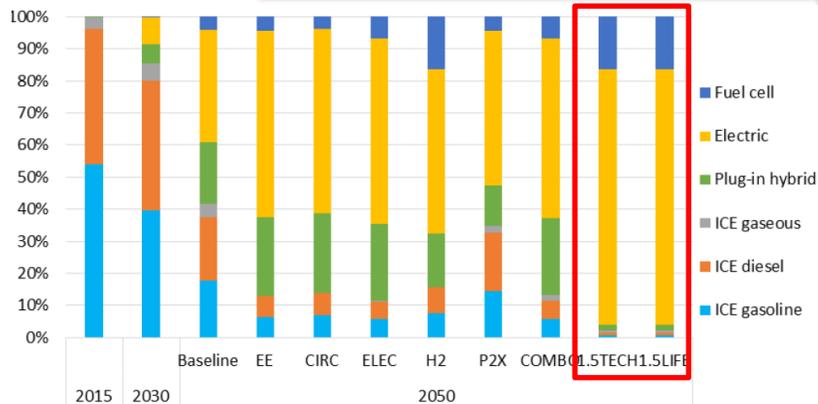
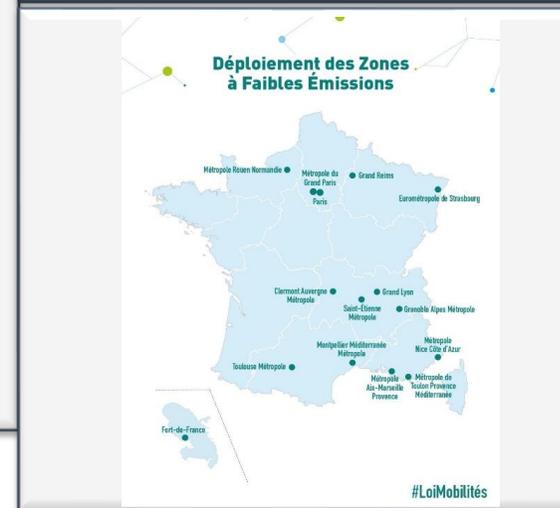
Réglementation CAFE

Au niveau français

2040 : fin de vente des véhicules légers utilisant des énergies fossiles

2050 : décarbonation complète du secteur des transports

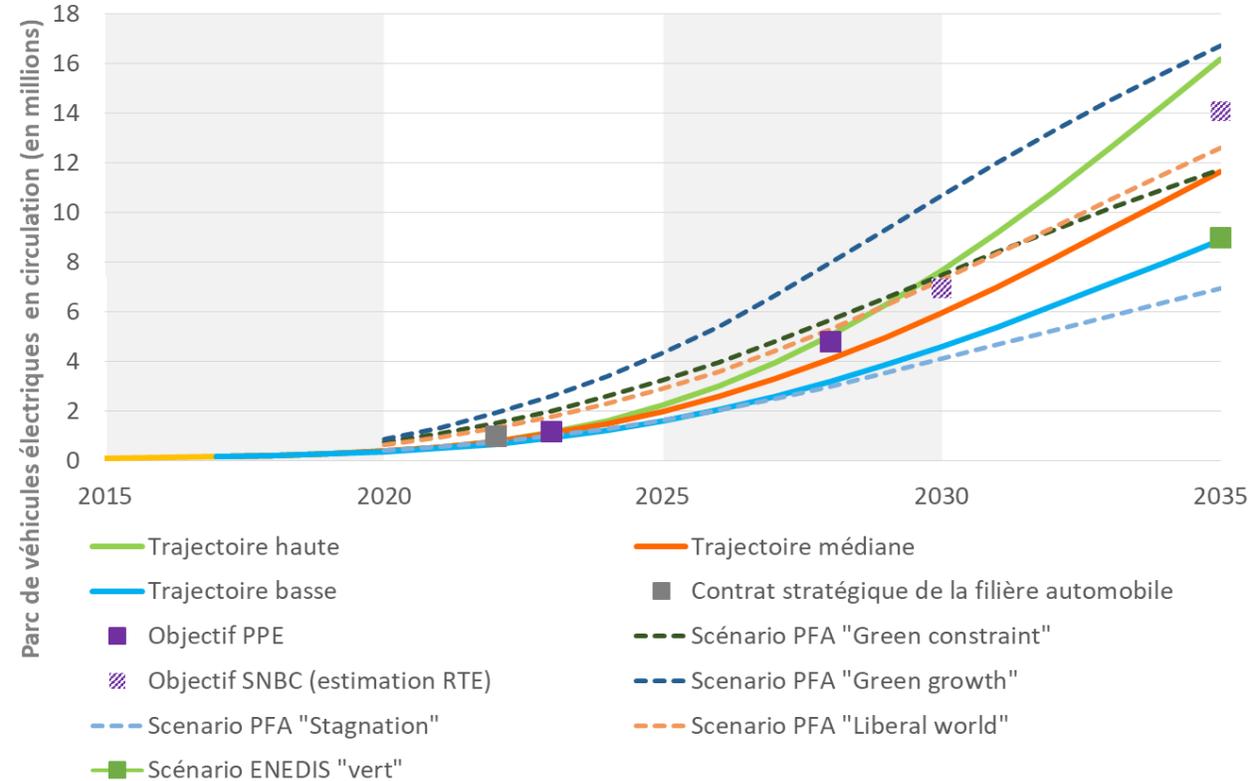
Au niveau local



Les ambitions publiques et projections des constructeurs ont été revues à la hausse ces derniers mois:

- Le contrat stratégique de la filière automobile prévoit à l'horizon 2022 de multiplier par 5 les ventes de VEB et un parc de 1M de VEB + VHR en circulation.
- Les objectifs de la PPE à 2028-2030 sont revus à la hausse: 4,8 millions en 2028 (vs 4,4 millions en 2030 dans la PPE actuelle)
- La SNBC repose sur un recours massif au véhicule électrique qui correspond à ~ 14 millions en 2035
- Les scénarios de constructeurs automobiles ont été revus à la hausse (entre 7M et 17,7M) à l'horizon 2035

Trajectoires de développement du VE et comparaison avec des objectifs publics ou sources externes



Source : RTE



Parc : 382 000 BEV & 175 000 PHEV
(sept. 2020)

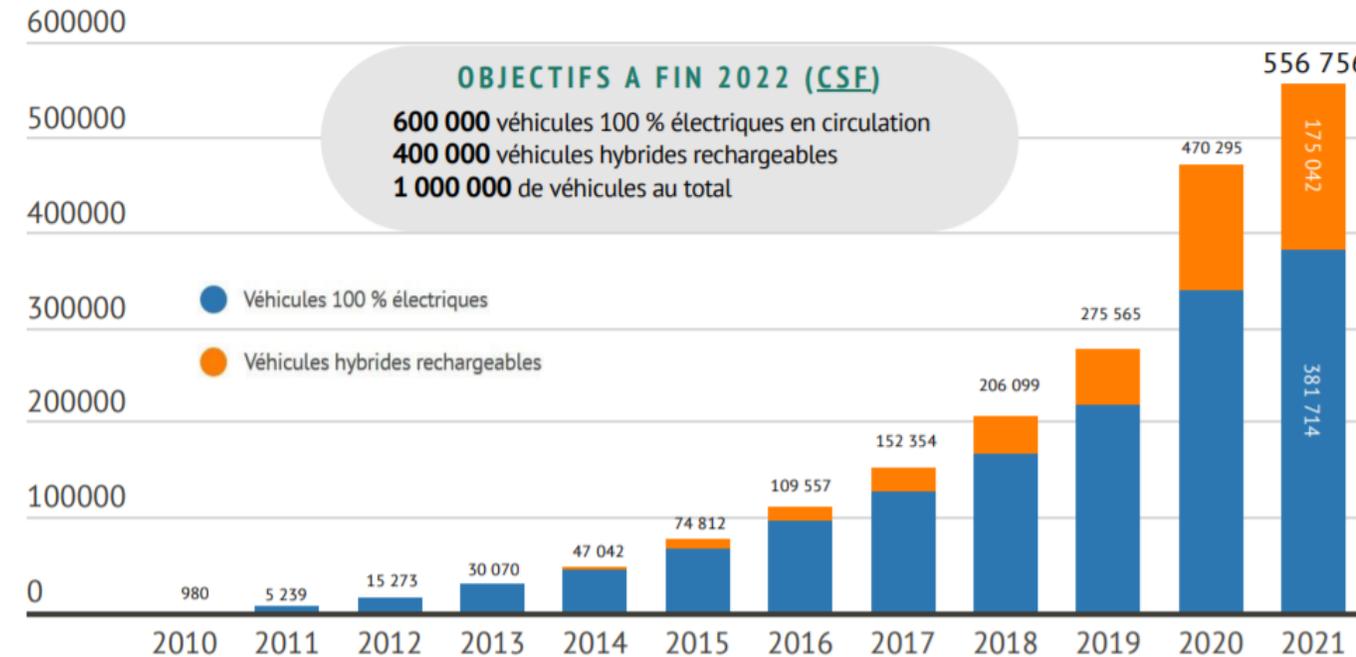
+7 % IRVE
depuis
début
2021

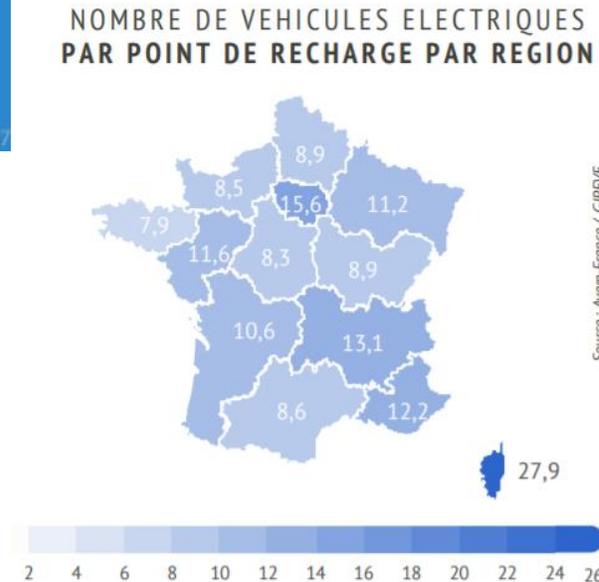
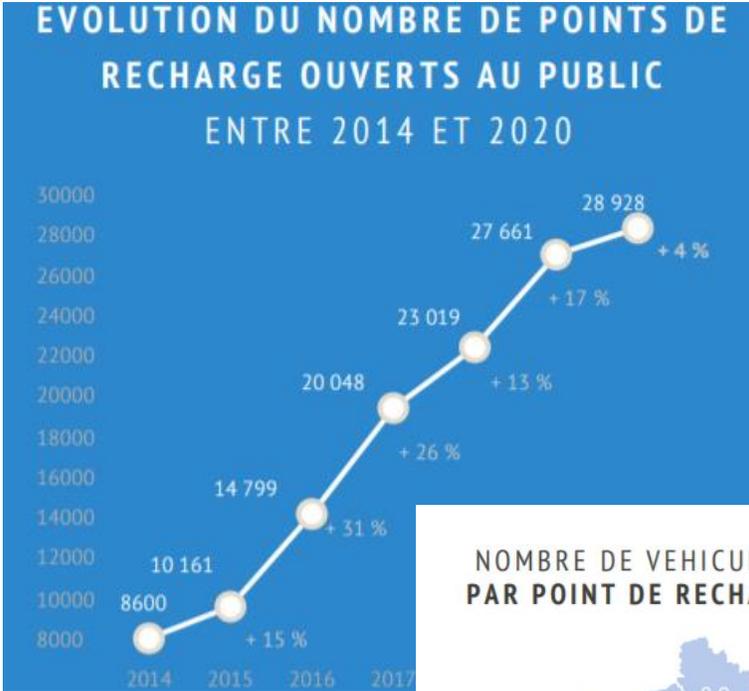
+122%
ECV /
Q1
2021

-21 % pour
les 2 roues
/ 2019

1 point de
recharge
pour 12
BEV et 16
ECV

EVOLUTION DU PARC ROULANT AUTOMOBILE DEPUIS JANVIER 2010





Recommandation UE : 1 point de recharge pour 12 Véhicules (1 pour 16 si PHEV)

CSF: 100 000 points de recharge ouverts au public en 2022

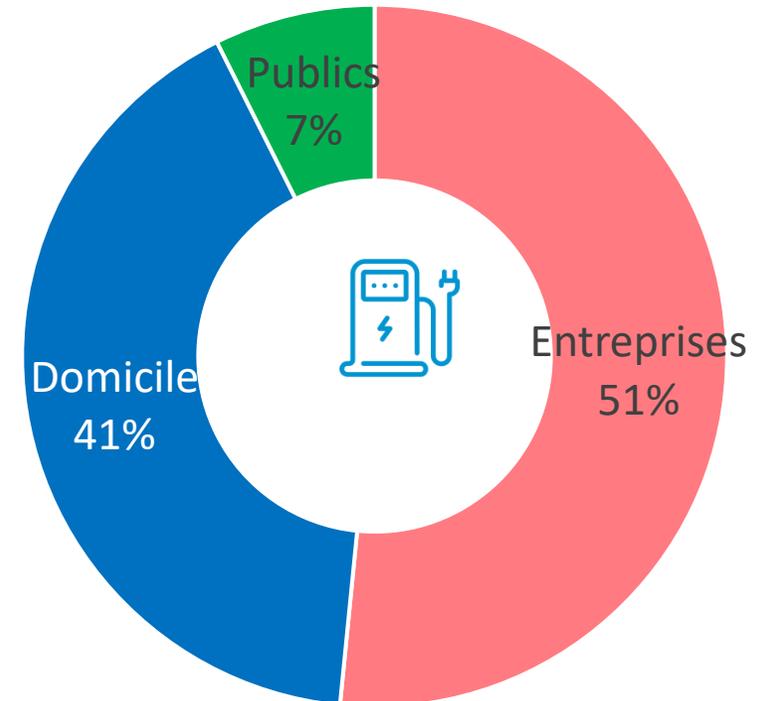
Entreprises 232 990



Domicile 185 450



Accessibles au public 33 663



450 000 points de recharge en 2021

La loi d'orientation des mobilités (LOM) publiée le 27/12/2019

Elle présente 3 grands objectifs sur la mobilité électrique :

Amélioration de la qualité de l'air et réduction CO2

- Fin des ventes de véhicules thermiques en 2040
- Verdissement des flottes publique et privée avec un taux croissant de véhicules à faibles émissions à intégrer dans la flotte

Incitations au déploiement des IRVE

- Des emplacements pré-équipés pour les constructions neuves à partir de mars 2021, et des emplacements équipés pour l'existant à partir de 2025
- Renforcement du droit à la prise en habitat collectif
- Réfaction jusqu'à 75% des coûts de raccordement au réseau pour les IRVE ouvertes au public

Encadrement de l'activité d'opérateur de recharge

- Obligation légale d'interopérabilité des bornes
- Ouverture des données de recharge aux différents acteurs pour renforcer les modèles de prédiction

La norme CAFE (Corporate Average Fuel Economy)

Dès le 1^{er} janvier 2021, cette norme européenne va s'appliquer aux constructeurs automobiles vendant leurs modèles sur le continent, sur la base des chiffres de ventes de VP neufs en 2020.

▷ Cible : **95 gCO₂/km en moyenne sur les VP vendus** alors que la moyenne des émissions sur les **ventes 2018 était de 118 g CO₂ en Europe**

▷ Le non-respect de la norme est sanctionné par des amendes d'un niveau record : **95€ d'amende par gCO₂/km supérieur** à la cible x totalité des véhicules vendus, soit **environ 2000€ pour un véhicule émettant 118 g¹ (95 * 20g = 1960 €)**

¹ moyenne des émissions des véhicules vendus en 2019 en Europe



Les obligations d'équipement et de pré-équipement des parkings

LOM :
des nouvelles obligations pour les parkings non résidentiels

Parkings neufs ou rénovation importante

Permis déposés depuis mars 2021 :

Parkings >10 places **1 place sur 5 pré-équipée (20%)** Au moins 1 place équipée

Parkings >200 places **1 place sur 5 pré-équipée (20%)** Au moins 2 places équipées

Parkings existants (privés ou publics)

Parkings > 20 places : obligation d'ici 2025 **d'équiper au moins 5% des places** de parking ¹

N.B dérogation pour les PME, qui ne sont pas soumis à l'obligation d'équipement. (définition PME : < 250 salariés et < 50 M€ de CA ou bilan annuel < 43 M€).

- **Equipement** : installation d'une borne de recharge
- **Pré-équipement** : Faciliter la mise à disposition de l'énergie au point de charge (TGBT et fourreaux) et prévoir la puissance nécessaire en fonction de la taille du parking,



Les obligations relatives aux flottes

Des obligations pour les flottes

Flottes privées > 100

Au 1.1.2022, lors du renouvellement annuel de leur flotte, obligation pour les flottes privées >100 d'avoir **au minimum 10% de véhicules à faibles émissions**

Seuil qui passerait **progressivement à 70% d'ici 2030** ². Les leasers sont concernés directement sur les flottes louées à leurs clients

Location Courte-Durée

Lors du renouvellement de leur parc, les loueurs doivent acquérir **a minima 20% de véhicules à faibles émissions. Ce seuil va augmenter progressivement d'ici 2030**

¹ Sauf si le coût des travaux d'adaptation du réseau (en amont du TGBT) excède le coût total des travaux et équipements en aval. Le cas échéant, le nombre de bornes est réduit

² Seuil fixé à 50% par la LOM : amendement de la Loi Climat et Résilience pour le porter à 70%

■ De verdissement des flottes...

- Objectifs nationaux de décarbonation
- Flottes publiques
- Flottes privées

■ ... et d'équipement en IRVE

- Pré-équipement
- Droit à la prise
- Distribution sur autoroutes

... et des aides

■ Pour les véhicules...

- Bonus écologique
- Prime à la conversion
- Exonération TVS
- Amortissements non déductibles
- Suramortissements
- Avantages en nature

■ ... et la recharge

- Programme CEE Advenir
- Crédit d'impôt
- Taux de réfaction
- Plan de relance – Recharge sur autoroutes

Merci pour votre attention !

